

RÉUNION DU 9 AVRIL 2025

Convocation : 3 avril 2025

Affichage : 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trois avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, MOUGEAT Aurélie.

Absents excusés : PLATON Guillaume (pouvoir donné à Marcel NÉE), BASNIER Laurent (pouvoir donné à Jean-François HENRY), PRUNIER Laure (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Martine HAMON), CHEVASSUT Amélie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), MOUCHEL Paul-Albert.

Secrétaire de séance : LEPOITTEVIN Béatrice

Début de la séance : 20H30

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif, ainsi que le compte de gestion, qui peuvent se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	31 484,41 €			374 712,99 €
Opérations réelles de l'exercice	250 131,66 €	125 744,18 €	1 666 809,11 €	1 941 881,24 €
Opérations d'ordre de l'exercice		27 543,10 €	27 543,10 €	
TOTAUX	281 616,07 €	153 287,28 €	1 694 352,21 €	2 316 594,23 €
Résultat de clôture	<u>128 328,79 €</u>			<u>622 242,02 €</u>
Restes à Réaliser	1 146 400,00 €	734 301,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>540 427,79 €</u>			<u>622 242,02 €</u>

EXCÉDENT A REPORTER : 81 814,23 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT : 540 427,79 €

DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Considérant les travaux en cours et l'évolution des services proposés à la population,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2024,

Vu la faible évolution des bases de 1,7 % pour 2025,

Au vu des projets de la commune,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2 % les taux d'imposition. Les taux suivants pour sont fixés pour 2025 :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Foncier Bâti	1 755 000 €	38,82 %	681 291 €
Foncier non-bâti	103 700 €	45,61 %	47 298 €
Taxe d'habitation	19 100 €	9,72 %	1 857 €
			730 446 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 930 929 €	1 930 929 €
Section d'Investissement	1 756 451 €	1 756 451 €
	3 687 380 €	3 687 380 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le tableau des subventions pour les associations communales est fixé ainsi, à l'unanimité :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	2350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast (sorties)	0 €
Sporting Club Union Douve et Divette	1012,20 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	700 €
Anciens combattants de Tollevast	150 €
Les Sirènes de Tollevast	1350 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €

Une subvention plus élevée qu'habituellement est attribuée aux « Sirènes de Tollevast » afin de les remercier pour leurs participations aux diverses manifestations ayant lieu dans la commune, ainsi qu'à titre d'encouragement pour l'organisation du marché de Noël.

Comme chaque année, afin de pouvoir subventionner des associations non situées sur le territoire de la commune, chaque conseiller municipal attribue une subvention de 100 € (ou 2 x 50 €) à une association parmi celles qui en ont fait la demande.

De même, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une subvention à l'A.R.S.O.C. (Association pour la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg) correspondant à 5 € par conseiller en activité, soit 80 €.

A l'unanimité, le tableau des subventions pour les associations hors-commune est fixé ainsi :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche	100 €
Secours populaire	100 €
REVES Manche	50 €
La Ligue contre le cancer	150 €
Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques	50 €
Les Restos du Cœur	350 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	150 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	100 €
Secours catholique	50 €
ASPNC Association pour le développement des soins palliatifs en Normandie-Cotentin	150 €
Centre d'Information sur les Droits Femmes et des Familles de la Manche	50 €
ADEVA	50 €
Cœur et Cancer	100 €
Association Femmes	50 €
Banque Alimentaire	100 €
Hippodrome de La Glacerie	216 €

RECOURS A L'EMPRUNT

Dans le cadre des travaux d'extension de la garderie, la commune va être dans l'obligation d'avoir recours à un emprunt. 350 000 € sont nécessaires pour financer le projet. M. le Maire propose de recourir à deux différents emprunts :

- Un emprunt « Relais » pour couvrir la période d'attente d'encaissement des subventions et du FCTVA pour un montant de 100 000 €. Cet emprunt serait remboursé sous deux ans maximum.
- Un emprunt sur plus long terme (entre 12 et 15 ans) pour un montant de 250 000 €.

Antoinette COLARD, l'adjointe aux finances est chargée de prospecter les organismes prêteurs afin de faire une proposition au conseil municipal.

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA GARDERIE : AVENANT AU LOT N°2

Comme cela avait déjà été évoqué lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise de terrassement avait creusé trop profond, ce qui engendrait un surcoût au niveau des fondations à réaliser par l'entreprise FAUTRAT BTP, en charge du gros œuvre (lot n°2), d'un montant de 19 401,96 € HT.

L'assurance de l'entreprise « Ouest Terrassement » a mandaté un expert qui a donné son accord pour la prise en charge de ce surcoût, hormis la franchise qui reste à la charge de l'entreprise « Ouest Terrassement ».

La prise en charge des frais supplémentaires est répartie ainsi :

- Assurance : 15 299,16 €
- Entreprise « Ouest Terrassement » : 4 102,80 €

Dans ces conditions, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant au marché pour le lot n°2, dont le titulaire est l'entreprise FAUTRAT BTP, pour un montant de 19 401,96 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant, ainsi qu'à accepter la proposition de l'assurance. Les crédits sont prévus au budget 2025.

CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF : NOUVELLE GRILLE DE SALAIRES A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2025

Par décret en date du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE), les montants du seuil de rémunération des titulaires de CEE ont été réévalués à la hausse.

Les nouveaux minimas proposés par ce décret sont fixés ainsi :

- animateur sans formation : 51,82 €
- animateur sans formation (mini-camps) : 55,45 €
- animateur stagiaire BAFA : 56,36 €
- animateur stagiaire BAFA (mini-camps) : 60,00 €
- animateur titulaire BAFA : 63,64 €
- animateur titulaire BAFA (mini-camps) : 68,18 €
- responsable mini-camps : 81,82 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les montants proposés par le décret à compter du 1^{er} mai 2025.

MISE EN PLACE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE SQUARE

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public dans le square, entre les salles et le parking de la mairie.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût restant à charge pour la commune est de 10 570 €, subventionnable à hauteur de 40 % dans le cadre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, décident la réalisation de ces travaux et autorisent le Maire à effectuer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Contournement Sud-Ouest de l'agglomération cherbourgeoise : Monsieur le Maire présente à l'assemblée un rapport d'élus d'opposition au Conseil Départemental, dans lequel est proposée une alternative au projet de contournement sud-ouest tel qu'il est actuellement arrêté. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, estime que cette proposition, qui n'en est pas une, ne correspond pas du tout aux attentes. Il générera un plus gros flux de véhicules dans la zone Claude Chappe, qui est déjà surchargée à certaines heures. De plus, cela génèrerait une consommation foncière excessive pour la construction de giratoires et des contournements de communes. L'assemblée maintient son adhésion au projet validé par le Conseil Départemental et rejette cette alternative.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 21 mai 2025.

Fin de la séance : 22h40